

Compte-rendu du Conseil d'établissement du 27 novembre 2014

Début du conseil à 17h30

Liste des présents :

Administration : M. Sauzet, Mme Reynaud, M. Salama, M. Houdoin, M. Jublot
Personnels : M. El Khalki, M. Mastalski, M. Messin, Mme Saignat, M. Schmitlin
Parents d'élèves : M. Brancourt, M. Peyron, Mme Rigaudy, Mme Simon-Oikawa
Elèves : Melle Ando-Bourguet, M. Rigaudy

Sont excusés : M. Peyroles (procuration à M. Sauzet), Mme Droszewski, M. Delmas, M. Pothier,
M. Ritter (procuration à M. Messin), M. Consigny, Mme Davenet-Inuzuka, M. Séguéla

Désignation des secrétaires de séance : Mme Reynaud en tant que secrétaire et M. Mastalski, secrétaire adjoint.

1- Installation du conseil d'établissement (présentation des nouveaux membres)

La composition est approuvée à l'unanimité des présents (16)

2- Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour proposé:

- 1) Installation du Conseil d'établissement
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du règlement intérieur du CE
- 4) Adoption du compte rendu de la dernière réunion
- 5) Installation des comités (CHS, CESC, CSD et conseil de discipline) et présentation de la composition du conseil pédagogique
- 6) Synthèses du conseil du second degré, du conseil d'école et du conseil d'administration de la fondation
- 7) Consultation sur le nouveau projet global de la zone Asie-Pacifique
- 8) Voyages scolaires 2014-2015
- 9) Calendrier scolaire 2015-2016

10) Questions diverses

VOTE *adoption de l'ordre du jour*

Pour : 16 / **Contre :** 0 / **Abstention :** 0

Il est adopté à l'unanimité des présents

3- Adoption du règlement intérieur

Voir Annexes en P.J 1

Une demande est exprimée par les représentants des personnels enseignants du 1er degré : pourquoi sur les 5 représentants du personnel enseignant 3 sont du secondaire et 2 du primaire ?

Réponse apportée par le proviseur : les textes qui régissent cette instance sont le Code de l'Education et la circulaire de l'AEFE ; elle s'adapte aussi à la réalité de l'établissement : comme il y a plus de personnel enseignant au second degré qu'au premier le nombre de représentants est logiquement plus important. Cependant, et après consultation des représentants du second degré, il est possible d'instaurer une alternance tous les ans. Monsieur le proviseur n'y voit aucun inconvénient juridique.

M. Mastalski souhaite que les enseignants du second degré soient effectivement consultés car la répartition actuelle lui semble équitable.

VOTE *adoption du règlement intérieur*

Pour : 16 / **Contre :** 0 / **Abstention :** 0

Il est adopté à l'unanimité des présents

4- Adoption du CR de la dernière réunion

Les représentants du personnel enseignant du 1er degré souhaiteraient que soit apportée la modification suivante :

Remplacer la phrase : "*Question de M. Gagnaire : pourquoi aucun poste de résident n'est-il offert au primaire ?*" par "M. Gagnaire : "*Nous nous félicitons de la résidentialisation de deux de nos collègues. Nous le serions davantage si le primaire se voyait attribuer un poste de résident à la prochaine rentrée. Pourquoi n'est-ce pas le cas ?*"

VOTE adoption du CR de la dernière réunion intégrant cette modification

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Il est approuvé à l'unanimité des présents

5- Installation des comités et présentation de la composition du conseil pédagogique

Le proviseur présente la composition des différents comités : CHS, CESC, CSD, conseil de discipline et conseil pédagogique.

Monsieur le proviseur regrette que, alors que la demande a été faite il y a deux ans d'augmenter le nombre de représentants des enseignants du second degré au CESC, personne ne se soit porté candidat. Lors du précédent CE une discussion avait pourtant été engagée sur l'importance des actions de prévention.

M. Mastalski se propose pour représenter les enseignants du 2nd degré.

M. Messin se propose quant à lui pour la CHS.

Monsieur le proviseur rappelle que la composition du conseil pédagogique est ouverte à toutes les candidatures mais qu'elle est arrêtée par lui-même, in fine.

Mme Rigaudy demande pourquoi le compte-rendu du conseil pédagogique n'est pas encore disponible. Le proviseur répond qu'il ne peut pas l'être faute d'avoir été validé par le prochain conseil pédagogique.

o ***Voir Annexes en P.J 3, 4, 5, 6 et 7.***

6- Synthèses du conseil du second degré, du conseil d'école et du conseil d'administration de la fondation présentées par le Proviseur adjoint, le Directeur du primaire et le Directeur administratif et financier.

- **Conseil du second degré :**

Ce conseil du second degré a été l'occasion de faire un point sur la rentrée (nouveaux enseignements, notamment la nouvelle organisation de l'accompagnement personnalisé de 6ème, emplois du temps...). Il a été question également des projets de voyages pour cette année scolaire, et des différents événements qui ont ponctué le 1er trimestre (conférence de J. Rouaud, sorties pédagogiques, échanges avec les écoles japonaises, JDC...). Un point a été fait enfin sur les inscriptions au baccalauréat et sur les futurs temps forts liés à l'orientation : stage en entreprise, Salon de l'étudiant, conférences sur l'orientation animée par M. Ritter.

Remarque de Lio Ando-Bourguet : pourquoi les élèves de TL n'ont-ils pas été associés à la rencontre avec Jean Rouaud.

Mme Reynaud regrette effectivement cela et l'explique par un programme de textes et d'œuvres plus contraint.

Les élèves de TL seront associés aux prochaines manifestations culturelles.

- **Conseil d'école :**

Après un rappel du cadre de fonctionnement du conseil d'école, un bilan de la rentrée a été présenté (effectifs, nouveaux personnels, etc...). Les missions de la coordination du JLE au primaire ont été exposées ainsi que la répartition des élèves de bilingue dans les classes de CM.

- **Conseil d'administration :**

Au cours de ce conseil, a été présenté le projet immobilier de l'été 2015 qui comprend notamment la rénovation du dernier étage du bâtiment B (1000 M2), la réfection complète du terrain de football en gazon synthétique et l'installation d'un générateur de secours.

Ont été également évoquées les grandes orientations budgétaires de l'exercice budgétaire 2015 suivantes :

Service général :

- Effectifs de 1 100 élèves à la rentrée 2015
- Recrutement de 2.5 ETP
- Augmentation des salaires de 1%
- Augmentation du tarif des DDS de 2% pour 2015

Services spéciaux :

- Augmentation modérée des tarifs du périscolaire et de la demi-pension
- Stabilité des tarifs des autres services

M. Peyron souhaite savoir si l'augmentation des salaires évoquée lors du précédent CA avait été négociée en amont avec le personnel.

Monsieur le proviseur rappelle que les questions de cet ordre sont en effet évoquées lors de la CHR, commission des ressources humaines. L'augmentation proposée n'est pas à la hauteur de la demande des personnels mais tient compte de l'augmentation de la TVA et est raisonnable.

Un échange s'ouvre entre M. El Khalki et M. Peyron sur l'évolution des grilles salariales du lycée et l'évolution des salaires.

Ce point est évoqué mais relève en fait du conseil d'administration.

7- Consultation sur le nouveau projet global de la zone Asie-Pacifique

Le proviseur présente conjointement avec le proviseur adjoint et le directeur l'état des lieux du Projet Global de Zone - Zone Asie-Pacifique en construction qui a déjà fait l'objet de travaux collectifs lors des séminaires des directeurs en octobre et des chefs d'établissements/DAF la semaine dernière à Singapour. Ce projet a vocation à faire émerger une identité commune et à tracer des perspectives, à un échelon intermédiaire entre les projets d'établissements et le Plan d'Orientation Stratégique 2014-2017 de l'AEFE, pour la construction duquel notre communauté scolaire a été sollicitée l'an passé.

o Voir présentation en Annexe

Le proviseur souligne la qualité du lien avec le secteur géographique, sur une zone pourtant très étendue et très diverse ; ainsi que la qualité des différents projets « langues ».

De plus concernant les EEMCP, le dispositif semble tout à fait satisfaisant notamment sur le primaire. Des ajustements sont encore à prévoir pour le secondaire.

Question de M. Brancourt : lors du conseil d'école le directeur a évoqué l'évolution positive de la population expatriée. Qu'en est-il exactement ?

M. Houdoin confirme cela pour le primaire.

Monsieur le proviseur précise que les familles d'expatriés représentent 1/3 des familles et que l'augmentation des effectifs n'est pas liée à l'évolution de la population d'expatriés.

Les ressources doivent venir des entreprises par le biais du plan de contribution et de l'augmentation des effectifs d'élèves étrangers.

Un échange suit sur le niveau de français des élèves.

8- Voyages scolaires 2014/2015

→ Pour le primaire

Participation envisagée		Classes concernées	Nombre de jours	Dates
				Destination : Hakone - Ashigara Fureai No Mura
20.000 ¥	93	CE1	4 jours	avril 2015
				Destination : Hokkaido - Sapporo
50.000 ¥	56	CM2A – CM1A	5 jours	Du 05 au 10 avril 2015

→ Pour le secondaire

- Hiroshima - Du 13 au 14 Mai 2015

Elèves de 1ère (63)

Entre 40 000 et 45 000 yens par élève

- American School of Singapore - 13 au 21 Mars 2015

Elèves de 1ère de la section euro (19 élèves - 1 non partant)

70 000 yens par élève

Restent à finaliser :

- Les jeux internationaux de la jeunesse – Fin Mai 2015
- Le projet de voyage Hawaï – Février 2015

M. Brancourt souligne que peu de voyages ont été proposés au primaire car les enseignants sont contraints de les présenter avant le Conseil d'école.

Le directeur rappelle que cette contrainte est la même pour toutes les écoles du réseau car ces projets doivent être validés lors du Conseil d'école. Un projet de voyage ne peut pas être construit en 3 ou 4 mois donc après Janvier.

Il rappelle également qu'il ne valide pas de classes de découverte en Juin.

Monsieur le proviseur souligne que certains voyagent ne peuvent aboutir qu'avec l'apport d'un mécénat ou dans le cadre d'un échange.

9- Calendrier scolaire 2015/2016

Voir Annexes en P.J 9.

M le Proviseur présente le projet de calendrier 2015-2016. Il précise qu'il a été élaboré en fonction des contraintes suivantes :

- o Prise en compte de l'équilibre préconisé par le Ministère de l'Education Nationale dans le domaine des rythmes scolaires (en particulier alternance 7 semaines de travail / 2 semaines de congés)
- o Respect des Instructions Officielles transmises par l'AEFE concernant la date de la rentrée qui ne peut intervenir avant le 1^{er} septembre (problème du détachement des enseignants Résidents et Expatriés). Pré-rentree et rentrée fixées aux mêmes dates que celles en vigueur en France.
- o Nombre de semaines : 36 semaines
- o Horaire effectif annuel d'enseignement (864H en primaire).
- o Dates du Baccalauréat et du Diplôme National du Brevet fixées par l'Académie de Montpellier.
- o Spécificités locales (climat et jours fériés) : pré-rentree des enseignants et rentrée des élèves début septembre et sortie des classes début juillet. Prise en compte des jours fériés japonais correspondant aux équinoxes de printemps et d'automne, à la fête nationale et à la fête du travail.
- o Harmonisation régionale des calendriers des établissements AEFE de la zone Asie afin de favoriser la mise en place du Plan Régional de Formation continue 2015/2016 qui sera finalisé en mars à HCMV-Saïgon à l'occasion du séminaire des chefs d'établissements et directeurs du primaire.
- o L'organisation de la pré-rentree sur deux journées consécutives est maintenue, l'expérimentation de ces deux dernières années s'étant révélée, de l'avis général, très positive.
- o Les jours vachés du primaire correspondent comme l'an passé à des jours fériés japonais.

Les représentants du personnel enseignant proposent un autre projet aux membres du conseil d'établissement :

- rentrée des enseignants le 27 août
- rentrée des élèves le 1^{er} septembre
- fin de l'année scolaire le 1^{er} juillet

- jours fériés le 21/09 et 23/09 avec pont le 22/09
- jours fériés le 12/10 et le 12/01 précédé d'un jour vaqué
- jour vaqué le 6/06
- vacances de toussaint du 23 /10 au soir au 9 /11 au matin

Les représentants des enseignants du premier degré souhaitent par leur proposition préserver les élèves et éviter les périodes trop longues comme en Mai – Juin et maintenir les deux semaines de vacances.

Monsieur le proviseur souligne qu'une entrée avant le 1^{er} septembre est dérogatoire car les détachements prennent effet au 1^{er} septembre. Aucune demande de dérogation ne sera faite.

Mme Rigaudy pense que les parents ne seront pas d'accord de devoir rentrer avant le 1^{er} septembre ; elle ne trouve pas pertinent un pont de 4 jours quelques semaines après la rentrée.

Certains parents ne sont pas favorables à deux semaines de vacances à la Toussaint car la garde des enfants est source de soucis.

Mme Reynaud confirme qu'instaurer un pont de 4 jours en septembre a un caractère peu pédagogique surtout sur la semaine de démarrage des emplois du temps définitifs.

Un échange suit. Les représentants des enseignants font d'autres propositions mais le rythme imposé au débat, de leur point de vue, ne permettant pas de déboucher sur une solution consensuelle, seule la proposition émanant des représentants de l'administration est soumise au vote.

Proposition finale soumise au vote :

- Rentrée des enseignants le 1er Septembre
- Rentrée des élèves le 3 Septembre
- Fin de l'année scolaire le vendredi 1er Juillet
- Vacances de la Toussaint du vendredi 23 Octobre au soir au mercredi 4 Novembre au matin.
- Suppression des jours vachés
- Ajout de deux jours fériés : le lundi 12 Octobre (fête du sport) et le lundi 11 janvier (fête de la maturité)

VOTE *adoption du calendrier scolaire*

Pour : 8 / Contre : 8 / Abstention : 2

Il est adopté avec la voix prépondérante du président du Conseil d'établissement

10- Questions diverses :

- **Questions des parents d'élèves :**

1. *Est-il prévu que l'une des deux infirmières continue la cellule d'écoute, ou un support psychologique quel qu'il soit, pour les élèves ?*

Mme Kosono continue d'accueillir les élèves qui se présentent à elle. Etant donnée sa charge de travail actuelle (visites médicales, préparation des conférences du 1er décembre...) un créneau n'a pu être fixé pour la cellule d'écoute en novembre. Avec l'arrivée de la nouvelle infirmière la cellule sera réactivée très prochainement et les élèves en seront informés.

2. *Il semble que des élèves de Terminale fument des cigarettes électroniques dans l'enceinte de l'établissement. Quelles sont les mesures prises par le LFI pour d'une part prévenir et d'autre part sanctionner ces comportements à risque ?*

Quel que soit le type de cigarette, le règlement intérieur s'applique et les élèves qui seraient surpris à fumer des cigarettes électroniques seront sanctionnés.

Un rappel sera fait auprès des élèves et des enseignants pour rappeler que la cigarette électronique est interdite au même titre qu'une cigarette classique.

3. *De manière plus générale, quelles mesures pourraient être envisagées pour surveiller plus efficacement les espaces de passage et de circulation, comme les couloirs ?*

Le comportement inadapté de certains dans les couloirs peut être attribué à un niveau de classe, le niveau 5ème. Des sanctions individuelles seront prises dans le cas où un ou plusieurs élèves seraient pris en faute. M.Jublot est intervenu dans les classes concernées.

La surveillance est assurée dans tous les espaces de circulation ; la priorité étant donnée aux lieux où la concentration d'élèves est la plus forte (exemple : la cour, la cantine). Nous faisons appel à la responsabilité de chacun, enseignants et élèves ; ces derniers ont su s'impliquer positivement et de manière responsable lors de la séance de nettoyage avant les dernières vacances. Tout problème ponctuel peut par ailleurs être signalé à la Vie scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30